



Les Douze concepts des EADA

1er concept – La responsabilité finale et l'autorité ultime de l'Organisation du Service mondiale doivent toujours résider dans la conscience collective de notre Fraternité dans son ensemble.

2e concept – L'autorité pour le maintien actif de nos services mondiaux est, par la présente, déléguée aux représentants actuels, qui incarnent la conscience effective de notre Fraternité dans son ensemble.

3e concept – Afin de permettre la création et le maintien de relations fonctionnelles et clairement définies entre les groupes de notre Fraternité, les membres du comité exécutif de l'Organisation du Service mondiale des EADA (« ACA WSO »), son personnel et ses comités, et de leur assurer un commandement efficace, il est suggéré que nous dotions chacune de ces instances du traditionnel « droit de décision ».*

**Le droit de décision tel que défini ci-dessus fait référence à ce qui suit:*

- 1) le droit et la responsabilité de chacun des responsables (serviteurs de confiance), en l'absence de tout mandat contraire, de s'exprimer et de voter selon sa propre conscience et ce, en toute circonstance, sans égard au niveau de service;*
- 2) les Douze étapes, les Douze traditions et l'Engagement au service seront respectés par les responsables dans le processus de décision;*
- 3) les délégués présents à l'assemblée générale annuelle, en tant que de fidèles serviteurs, seront également guidés par les Douze étapes, les Douze traditions, les Douze concepts et l'Engagement au service;*
- 4) la pratique courante qui veut que les décisions prises par les sous-comités soient soumises à l'autorité du corps gouvernant qui, lui, est à l'origine de la mission et en définit les orientations.*

4e concept – Nous maintenons un « droit de participation » à tous les niveaux de responsabilité de notre structure.

5e concept – Le « droit à la dissidence » prévaut aussi dans l'ensemble de notre structure de service, nous assurant ainsi que l'opinion de la minorité sera entendue et que les requêtes en vue de réparer les doléances seront traitées avec soin.

6e concept – En agissant au nom de la Fraternité des EADA dans son ensemble, notre réunion d'affaires annuelle (assemblée générale annuelle) a pour principale responsabilité le maintien de nos services mondiaux et détient, traditionnellement, la décision finale en ce qui a trait aux politiques et aux questions de financement en général. Mais, à l'assemblée générale annuelle, il est également reconnu que les initiatives et les responsabilités effectives dans la plupart de ces domaines sont exécutées essentiellement par les membres du comité exécutif de l'Organisation du Service mondiale au moment même où ceux-ci se réunissent entre eux et siègent en tant que membres de l'Organisation du Service mondiale des EADA.

7e concept – L'assemblée générale annuelle reconnaît que l'acte constitutif et les règlements de l'Organisation du Service mondiale des EADA sont des instruments légaux. Elle reconnaît, ce faisant, que les membres du comité exécutif sont pleinement habilités à prendre soin de la gestion et de la conduite de l'ensemble des affaires relevant des services mondiaux de la Fraternité des EADA. Il est également bien entendu que,

pour atteindre ses objectifs finaux, notre Organisation du Service mondiale repose sur la force des traditions et sur la puissance des ressources financières de la Fraternité.

8e concept – Les membres du comité exécutif de l'Organisation du Service mondiale agissent afin de réaliser la fonction principale suivante : ils sont les principaux gestionnaires et administrateurs qui veillent à l'accomplissement de la tâche imposante que représente la supervision des politiques générales et des finances. Ces officiers et leurs comités veillent directement à la gestion de telles tâches.

9e concept – La présence de dirigeants serviables, jointe à une méthode de sélection adéquate de ceux-ci, sont des éléments indispensables à tous les niveaux pour assurer le bon fonctionnement et la sécurité de l'organisation. La gestion des principaux services mondiaux doit nécessairement être assumée par les membres du comité exécutif de l'Organisation du Service mondiale des EADA.

10e concept – Chaque département de service devrait avoir une autorité assumée par un service de gestion correspondant. L'étendue de cette autorité devrait toujours être clairement définie, que ce soit par une tradition, par un amendement, par une description de tâche spécifique, selon le manuel des Procédures et des politiques opérationnelles ou par règlements.

11e concept – Bien que les membres du comité exécutif détiennent la responsabilité finale concernant l'administration du service mondiale des EADA (« ACA WSO »), ils devraient toujours pouvoir compter sur l'aide des meilleurs comités permanents, des officiers corporatifs, du personnel et des consultants. Par conséquent, la composition de ces sous-comités et des comités de service, la qualification personnelle de leurs membres, la façon dont ils en sont venus à s'impliquer, les systèmes de rotation du personnel, la façon dont ces comités sont interreliés, les droits et les devoirs particuliers de notre exécutif, notre personnel et nos consultants et la manière appropriée concernant la compensation financière attribuée à ces employés spéciaux, devront toujours être traités avec beaucoup de soin et d'attention.

12e concept – Dans toutes ses activités, l'Organisation du Service mondiale des EADA verra à rester fidèle à l'esprit des traditions de notre Fraternité en prenant grand soin à ce que la réunion d'affaires annuelle (assemblée générale annuelle) ne devienne jamais le lieu de richesse ou de pouvoir périlleux. Elle verra également à appliquer, comme principe, la prudence en matière de finance, s'assurant que des fonds suffisants d'opération et qu'une réserve prudente seront maintenus. Elle s'assurera aussi qu'aucun membre de cette réunion d'affaires ne soit indûment placé en position d'autorité, lui donnant préséance sur les autres. Toutes les décisions importantes devront être prises par vote, des suites d'une délibération adéquate et, dans la mesure du possible, par une unanimité substantielle. Aucune des activités de l'Organisation du Service mondiale ne devra être appliquée comme s'il s'agissait d'une forme de punition personnelle ou encore d'une incitation à la controverse publique. Et bien que l'Organisation du Service mondiale agisse pour le bénéfice des Enfants-Adultes de familles Dysfonctionnelles ou Alcooliques, elle ne devra jamais exercer d'activités gouvernementales. Finalement, à l'instar de la Fraternité qu'elle sert, l'Organisation du Service mondiale demeurera, en soi, toujours démocratique, en pensée et en action.

Les Douze concepts sont réimprimés et adaptés à partir des Douze concepts des Alcooliques Anonymes originaux et sont utilisés avec la permission des Services mondiaux des Alcooliques Anonymes.